

D'autre part, les poissons d'un même emballage doivent avoir sensiblement la même taille, car le prix au détail est souvent le prix fixé pour chaque poisson.

D'après les règlements, toutes les marchandises doivent être étiquetées en anglais ou en français, et l'on doit indiquer le pays d'origine ainsi que la date de production. Le nom du pays d'origine doit être bien visible sur tous les emballages : cartons, boîtes, caisses, etc.

Compte tenu de leurs prix, les emballages doivent être aussi solides que possible (renforts, courroies d'acier, etc.) afin de résister, entre autres dangers, aux manutentions brusques et à l'humidité.

DOCUMENTATION : Tous les documents d'importation doivent être rédigés en français ou comporter une traduction française. Les pièces exigées sont les suivantes : trois exemplaires de la facture commerciale avec, comme en-tête, le nom de l'expéditeur; deux exemplaires du certificat d'origine; le connaissement ou neuf exemplaires de la lettre d'expédition de l'IATA; trois exemplaires de la déclaration d'exportation de l'expéditeur. L'exportateur doit également fournir à l'importateur une facture fictive rédigée en français (ou comportant une traduction) qui doit être jointe à la demande de licence de l'importateur.

Les règlements doivent être scrupuleusement observés sous peine de lourdes amendes.

AUTRES PRESCRIPTIONS : On a fixé des contingents globaux pour des pays ne faisant pas partie de la CEE et de la zone du franc CFA. Les contingents sont basés sur le change étranger disponible. Les contingents nationaux font l'objet de négociations bilatérales.

FACTEURS INFLUANT SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES

FACTEURS FAVORABLES AUX EXPORTATIONS CANADIENNES :

Le programme de la mission mentionne que la protection douanière à l'importation est plutôt modeste. Nota : Les droits de douane proprement dits sont relativement faibles, mais les surcharges à l'importation sont comprises entre 15 et 30 % (voir ci-dessus). Le fait que les pays de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) sont exemptés de ces droits et tarifs est très avantageux pour les produits exportés en Côte d'Ivoire par des pays voisins tels que la Mauritanie et le Sénégal.

RAISONS DE L'INEXISTENCE DES EXPORTATIONS CANADIENNES JUSQU'A PRÉSENT : Le programme de la mission prévu pour 1988-1989 explique de la façon suivante l'absence d'exportations canadiennes :

- Prix non compétitifs. Commentaire : les prix C et F canadiens à Abidjan sont supérieurs de 50 % à ceux des fournisseurs européens.